

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage tenue le 30 juin 2010 à vingt heure trente au lieu ordinaire des séances.

PRÉSENTS :	<b>M. Lewis Camden</b>	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	Mme Louise Lefebvre Vail	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6
ABSENTS :	M. Denis Toutant	conseiller poste 3
	M. Pierre Bilodeau	conseiller poste 4

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis spécial a été donné le 25 juin 2010 par Madame Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une session extraordinaire du conseil municipal de cette municipalité sera tenue au lieu ordinaire des sessions à vingt heure trente le 30 juin 2010 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

- 1.- Dossier CPTAQ – Demande de Ferme Delly Inc.
- 2.- Travaux de rechargement en gravier des accotements du chemin du rang St-David afin d'en améliorer la sécurité des usagers et la protection de la route

---

**DOSSIER CPTAQ – DEMANDE DE FERME DELLY INC.**

Le Conseil municipal a reporté le dossier pour compléter l'étude.

**RÉSOLUTION 156-05-07-2010**  
**TRAVAUX DE RECHARGEMENT EN GRAVIER DES ACCOTEMENTS DU**  
**CHEMIN DU RANG ST-DAVID AFIN D'EN AMÉLIORER LA SÉCURITÉ**  
**DES USAGERS ET LA PROTECTION DE LA ROUTE**

Attendu qu'en 2004 le rang St-David a fait l'objet de travaux de réfection majeurs ;

Attendu que les accotements ont besoin d'être rechargés afin d'éviter leur détérioration et également pour assurer la sécurité des usagers de cette route municipale ;

Attendu que le conseil municipal doit louer de la machinerie spécialisée pour la réalisation de ces travaux ;

Attendu que le conseil municipal a reçu des soumissions de la part des compagnies suivantes : Les Entreprises Lévisiennes Pavages et Construction BML Inc. ;

Attendu qu'après étude de ces soumissions il s'avère que celle de la compagnie Construction BML Inc. est la plus basse ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu à l'unanimité :

Que la compagnie Construction BML Inc. fournisse la machinerie avec opérateur pour un taux horaire de 192.00\$ de l'heure plus 900.00\$ de frais de mobilisation ;

Que la municipalité s'occupe de la signalisation sur le chantier ;

Que la municipalité fournisse un préposé au contrôle du déchargement des camion dans la machinerie de BML ;

Que la municipalité fournisse et transporte le matériel requis pour la réalisation des travaux ;

Que la municipalité engage deux journaliers au taux horaire de 15.00\$ de l'heure pour seconder l'employé municipal dans la réalisation de ces travaux ;

Qu'un montant de 23 000.00\$ plus taxes, basé sur une estimation des travaux par l'inspecteur municipal, soit alloué à la réalisation de ces travaux.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 03 10029 001 – protection des accotements.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION 157-05-07-2010**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu à l'unanimité qu'à 21 h 08 la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Lewis Camden, maire

---

Josée Martineau,  
directrice générale et sec.-trés.